

EXAMEN D'ENTRÉE DANS LES CRFPA - Session 2010

Épreuve écrite à caractère pratique - Durée : 3 heures
Épreuve à option parmi 11 matières

Droit commercial

1 - Enzo est au chômage depuis plusieurs mois. Pour mettre un terme à cette situation, il décide de créer une activité de revendeur de téléphones portables d'occasion après remise en état. Pour cela, il a loué un local commercial à la périphérie de Paris pour 23 mois.

Quelle est la nature de l'activité d'Enzo ? Conséquences ?

Quelle est la nature de la location ?

Aura-t-il une protection contre le non-renouvellement du contrat au terme des 23 mois ?

Que deviendra le contrat s'il se prolonge au-delà ? 3 points.

2 - L'activité se développe rapidement et fortement. Aussi, Enzo demande-t-il à sa compagne Eléonore de l'aider, ce que celle-ci fait de plus en plus au fil des semaines, dans la mesure où, fonctionnaire à mi-temps, elle dispose d'une grande disponibilité. Très vite, elle est présente au local tous les après-midis, reçoit les vendeurs et les acheteurs, prend en charge les formalités administratives auprès des organismes sociaux et fiscaux et les relations avec la banque. Pour faciliter la tâche d'Enzo, elle prend peu à peu l'habitude de signer elle-même tous les documents administratifs et bancaires. Enzo se consacre intégralement à la réparation et lui laisse carte blanche pour le reste. Il est seul immatriculé au registre du commerce. Les revenus qui proviennent de l'activité et permettent au couple d'en vivre largement.

Comment qualifier l'activité d'Eléonore auprès d'Enzo ?

Quelle(s) conséquence(s) éventuelle(s) pour Eléonore ? 2 points

3 - Enzo achète un jour un lot important de téléphones mobiles neufs auprès d'un opérateur de téléphonie, à un prix très intéressant. Mais, compte-tenu du montant de la transaction, il négocie un délai de paiement de trois mois et émet à cet effet une lettre de change de 35.000 € au bénéfice du vendeur. Ce dernier exige la signature d'Eléonore ; celle-ci signe la traite avec la mention manuscrite « Bon pour aval », sans autre précision. A l'échéance, Enzo refuse de l'honorer, car les téléphones qui lui ont été vendus sont tous atteints d'un défaut, ce qu'il a fait constater par huissier.

Enzo peut-il refuser de payer la traite ?

Le porteur de la lettre de change peut-il invoquer à son profit le bénéfice de l'aval donné par Eléonore ? 2 points

4 - L'activité étant devenue importante, Enzo décide de louer un local plus grand, mieux aménagé et, surtout, mieux situé. Enzo et Eléonore, qui a quitté la Fonction publique, concluent un bail commercial de douze ans à leur deux noms. Eléonore n'a pas encore eu le temps de s'immatriculer au registre du commerce. Elle travaille maintenant à temps complet aux côtés d'Enzo.

Quel est l'intérêt ou quels sont les intérêts de conclure un bail commercial aussi long ?

Y a-t-il un inconvénient à ce qu'Eléonore ne soit pas immatriculée au registre du commerce au moment de la conclusion du bail commercial ? 2 points

5 - Pour aménager leur nouvel emplacement, Enzo obtient, à titre personnel, une ouverture de crédit bancaire de 100.000 €, destinée à financer l'aménagement du nouveau local. Mais, quelques mois plus tard, Enzo et Eléonore se séparent définitivement. Enzo continue son activité, mais avec les plus grandes difficultés. Il est dans l'impossibilité de rembourser le crédit dont il avait bénéficié. Il est également dans l'impossibilité de payer les loyers du nouveau local. .

La banque peut-elle poursuivre Eléonore?

Le bailleur peut-il aussi poursuivre Eléonore ? 2 points

6 – Enzo a réussi à régler ses problèmes et a constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle. Il en est l'associé unique et le président, et poursuit la même activité. Comme il a retrouvé une compagne qui n'a pas d'activité, il lui a proposé de travailler avec lui. Il lui a cédé une action pour un euro et l'a nommée directeur-général, poste prévu par les statuts. Il a rédigé un procès-verbal de décision collective à cet effet, signé des deux actionnaires, mais ne l'a pas encore communiqué au greffe du Tribunal de commerce. La compagne d'Enzo, qui a fait des études juridiques, se charge en particulier du contentieux de la société et, spécialement, du recouvrement des impayés. C'est elle qui apparaît dans les actes judiciaires en qualité de directeur-général. L'un des débiteurs poursuivis prétend qu'elle n'a pas qualité pour agir.

Comment Enzo a-t-il dû formaliser le transfert d'une action à sa compagne ?

L'entrée de la compagne d'Enzo dans la société a-t-elle modifié la nature de celle-ci ?

La désignation de la compagne d'Enzo en qualité de directeur général est-elle opposable aux tiers ? 4 points

7 – Comme leur activité s'est développée, Enzo et sa compagne ont décidé d'associer plusieurs autres personnes et de transformer la société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Enzo est devenu directeur-général unique, sa compagne présidente du conseil de surveillance.

A quelle(s) condition(s) la transformation a-t-elle pu être réalisée ? 2 points

8 – Les années ayant passé et la société s'étant développée, Enzo a demandé au conseil de surveillance de lui accorder une retraite complémentaire, qu'il touchera le jour où il cessera ses fonctions. Le conseil de surveillance lui a attribué une somme mensuelle qui sera égale à la moitié de sa dernière rémunération, cela jusqu'à son décès. Il a également accordé une retraite de réversion de moitié à sa veuve, s'il y en a une le jour venu. Il n'y a pas eu d'autre formalité que la décision du conseil.

Au jour où Enzo prend sa retraite et cesse ses fonctions sociales, quelques années plus tard, la société est en difficulté depuis plusieurs années. Enzo réussit cependant à céder ses actions, de même que sa compagne. Le successeur d'Enzo découvrant l'engagement de retraite complémentaire, entend le contester.

Le peut-il ? 3 points.

Les codes sont autorisés.